

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt: 3 septembre 2003*

*Messagerie*

## **Projet de loi**

### **approuvant les budgets d'exploitation et d'investissement des Services industriels de Genève pour l'année 2004**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 160, alinéa 1, lettre a, de la constitution genevoise, du 24 mai 1847;  
vu l'article 37, lettre a, de la loi sur l'organisation des Services industriels de Genève, du 5 octobre 1973;  
vu la décision du Conseil d'administration des Services industriels de Genève, du 25 septembre 2003,  
décrète ce qui suit :

#### **Art. 1 Budget d'exploitation**

Le budget d'exploitation des Services industriels de Genève est approuvé conformément aux chiffres suivants :

	F
a) total des produits :	875 605 000
b) marge brute d'exploitation:	278 416 100
c) résultat opérationnel:	204 593 700
d) résultat net de l'exercice :	119 827 900
e) cash-flow de gestion :	79 001 500

#### **Art. 2 Budget d'investissement**

Le budget d'investissement des Services industriels de Genève, s'élevant à 116 648 800 F (investissements nets), est approuvé.

**Art. 3      Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Certifié conforme

Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat vous transmet le projet de budget 2004 des Services industriels de Genève (ci-après : SIG) tel qu'il a été adopté par son Conseil d'administration en date du 25 septembre 2003.

L'exercice 2004 confirme la bonne santé financière de SIG. Il marque toutefois, par rapport au budget 2003, un léger recul au niveau du résultat net de l'exercice (moins 7,7 millions de francs) qui s'explique essentiellement par la combinaison des éléments suivants :

- une diminution des produits des énergies (moins 14,6 millions de francs) due à l'introduction d'une nouvelle tarification pour l'électricité et le gaz naturel ;
- une augmentation des charges d'exploitation (plus 12,7 millions de francs) ;
- une baisse des achats d'énergie (moins 13,8 millions de francs) qui compense en partie l'impact négatif des deux points susmentionnés.

Quant au cash-flow de gestion, qui se réduit de 15,6 millions, il est non seulement influencé par les éléments précités, mais également par une augmentation des investissements nets (plus 2,0 millions de francs par rapport au budget 2004). Ces différents points sont décrits plus en détail ci-dessous.

### **Commentaires généraux**

Le budget SIG 2004 intègre la poursuite du projet « *Voisin-voisine* » (cf. les commentaires sur le secteur Télécom ci-dessous) alors que cette réalisation n'avait pas été prise en considération lors de l'élaboration du budget 2003.

### ***Charges de personnel***

Les charges de personnel (223,0 millions de francs) sont proches de celles du budget 2003 (220,5 millions de francs). Les principaux points à mettre en évidence sont :

- une adaptation des salaires estimée à 1,5 % (2 % au budget 2003);

- une augmentation de l'effectif de 6,6 postes par rapport au budget 2003; la poursuite du projet « *Voisin-voisine* » représentant 8,2 postes, l'effectif SIG peut donc être considéré comme stable malgré la charge supplémentaire résultant de l'intégration de nouvelles activités.

Comme en 2003, un poste de 4,0 millions de francs a été budgétisé pour tenir compte d'un éventuel bonus pour le personnel (9,5 millions de francs sur l'exercice 2002; ce bonus a été effectivement versé avec les salaires du mois d'avril 2003).

### ***Redevances aux collectivités***

Les redevances versées aux collectivités se maintiennent à un niveau élevé, soit 37,1 millions de francs, le montant budgétisé étant proportionnel au chiffre d'affaires des ventes d'électricité (38,3 millions de francs au budget 2003).

### ***Charges financières***

La poursuite de la baisse des charges financières (34,8 millions de francs) par rapport au budget 2003 (36,9 millions de francs) traduit les résultats d'une gestion dynamique de la dette. Le résultat effectif de ce poste est fortement influencé par la situation sur le marché des taux d'intérêts.

### ***Investissements***

Le budget 2004 prévoit des investissements nets de 116,6 millions de francs, soit une augmentation de 2 % par rapport au budget 2003. Il est à relever que l'augmentation des investissements nets par rapport à 2002 est de 46,3 millions de francs, ce qui représente une hausse de 66 %. Le budget 2004 est caractérisé par les principaux éléments suivants :

- un effort marqué pour garantir la fiabilité du réseau de distribution. Celle-ci constitue une des premières priorités des années à venir afin de maintenir la qualité de nos prestations qui contribue largement à l'image de SIG auprès de ses clients; les dépenses d'investissement liées au réseau et à la distribution sont primordiales et représentent plus de 70 % du total des dépenses d'investissement;
- l'ambition de vendre 200 GWh de SIG-Vitale Vert à l'horizon 2008-2010, ce qui implique la réalisation d'une capacité supplémentaire de production solaire de 5 MWh pour un coût global compris entre 35 et 50 millions de francs. Le budget d'investissement du service électrique

inclut un montant de 10 millions de francs pour la réalisation d'une première tranche.

## **Commentaires sectoriels**

### ***Eau***

#### *Eau potable*

Sur la base de l'évolution de ces dernières années SIG prévoit la stabilité pour les quantités vendues (56,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau vendue au compteur), quand bien même ce chiffre sera dépassé en 2003 compte tenu de la situation climatique exceptionnelle de cet été. Le prix de vente ainsi que la prime de débit restent inchangés.

#### *Eaux usées*

Pour la première fois le budget 2004 intègre le traitement des eaux usées. SIG est responsable de l'exploitation des stations de traitements des eaux usées et du réseau primaire. Les coûts afférents à cette activité sont pris en charge par le fonds cantonal d'assainissement, ce qui explique que le résultat net et le cash-flow libre de ce secteur soient à zéro. Il convient toutefois de mettre en évidence une augmentation des charges d'exploitation de 3,3 millions de francs (53,1 millions de francs au budget 2004) qui s'explique essentiellement par :

- un accroissement des postes de travail justifié par la mise en service d'Aïre 2 et la nécessité de renforcer l'encadrement afin de garantir une gestion plus rigoureuse au niveau des systèmes de management (qualité, sécurité, environnement, etc.);
- une augmentation du loyer versé à l'Etat (plus 3,5 millions de francs) suite à la mise en service de nouvelles installations.

### ***Gaz et chauffage à distance***

Le budget 2004 montre un léger tassement des produits de vente du gaz naturel (moins 1,2 million de francs) qui résulte de l'adoption d'une stratégie plus dynamique dans la promotion de cette énergie, qui est, rappelons-le, la moins polluante des énergies fossiles. Cette nouvelle stratégie se traduira par une nouvelle politique de prix (tarifs) qui sera soumise au Conseil d'Etat durant le premier semestre de l'année prochaine. Cette stratégie devrait permettre de :

- gagner des parts de marché (l'augmentation des ventes prévue pour 2004 est de 4,6 % contre en moyenne 3 % pour les exercices précédents);

- maintenir, sur la prochaine période quinquennale, les résultats positifs, tant au niveau du résultat net d'exploitation que du cash-flow libre, dégagés par ce secteur durant les derniers exercices.

### *Electricité*

Le budget 2004 est caractérisé par une baisse sensible des produits résultant de la vente d'électricité (moins 14,3 millions de francs) qui s'explique par :

- la prise en compte d'une nouvelle tarification de l'électricité dont l'entrée en vigueur devrait intervenir durant le deuxième trimestre 2004; cette tarification proposera un nouveau concept pour la tarification de cette énergie garantissant aux clients une transparence de leur facture, une simplicité d'utilisation et des options permettant de répondre à leurs besoins spécifiques; elle prévoira des baisses de prix pour certaines catégories de clients et tendra, à terme, à aligner les prix dans notre canton sur la moyenne nationale; ce concept, qui est encore en cours de développement, devrait être soumis au Conseil d'Etat d'ici au début de l'année prochaine;
- une augmentation prévisible des consommations de 1,1 % correspondant à celle des dernières années et qui compense légèrement l'effet précité.

Les achats d'énergie électrique sont en sensible baisse par rapport au budget 2003 (moins 16,3 millions de francs). Cette évolution résulte du plan d'assainissement financier d'EOS qui a pour conséquence un abaissement progressif du prix d'achat de SIG. Le coût de l'approvisionnement prend également en compte les surcoûts liés à l'acquisition d'énergie hydraulique certifiée, le produit SIG-Vitale bleu représentant environ 87 % de la consommation du canton.

Le budget du secteur électricité est également influencé par la création d'une filiale de SIG, la société SECURELEC qui sera chargée du contrôle des installations électriques à basse tension. En effet, la nouvelle ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT) interdit de maintenir au sein de la même structure juridique les activités de réalisation et de contrôle. Le personnel actuellement affecté à ces activités conservera son statut SIG et restera rattaché à SIG qui le mettra à disposition de SECURELEC au prix coûtant. SIG confiera à cette société, moyennant rémunération, le rattrapage des contrôles périodiques en retard qui doit être terminé d'ici au 31 décembre 2006 (réf. art. 44, al. 6, de l'OIBT)

à l'exception des installations pour lesquelles la période de contrôle est de moins de 20 ans, dont le contrôle doit être effectué avant le 31 décembre 2003. Les engagements auxquels devra procéder SECURELEC pour le développement de ses activités ou pour compenser des départs naturels se feront sur la base de contrats de droit privé. L'office fédéral de l'énergie (*OFEN*) a confirmé à SIG qu'une telle organisation répondait aux exigences de l'OIBT. Afin de rendre cette opération transparente, la page relative au budget du secteur électricité inclut pour 2004 une colonne SECURELEC.

### ***Télécom***

Le budget 2004 du secteur Télécom distingue clairement :

- l'activité de base;
- le projet « voisin-voisine »;

afin de permettre une comparaison avec les exercices précédents.

#### *Activité de base*

Les produits de Télécom se décomposent principalement en location de fibres optiques (8,8 millions de francs au budget 2004) et de produits relatifs à la transmission de données (3,7 millions de francs). L'atteinte de ces résultats dépendra de l'évolution de la situation économique et de la situation particulière du marché des Télécom qui actuellement présente des capacités excédentaires importantes.

#### *Voisin-Voisine*

Voisin-Voisine est un projet pilote de proximité et de convivialité électronique à travers l'accès à Internet très haut débit. Il est réalisé dans le périmètre du centre commercial Planète Charmilles et s'adresse à tous ses habitants ainsi qu'aux commerces de ce centre.

Un millier d'appartements et une cinquantaine d'arcades commerciales, reliés au réseau SIG de fibre optique, peuvent accéder à Internet très haut débit.

Ce projet pilote financé par SIG doit permettre d'examiner la faisabilité et la viabilité d'un tel projet dans notre canton. Les enseignements qui en seront tirés permettront à tous les partenaires intéressés (SIG, Télégenève, collectivités publiques, etc.) de décider de l'extension de ces prestations à d'autres parties du territoire cantonal. Le coût du projet est estimé à

10 millions de francs (5 millions de francs de charges d'exploitations et 5 millions de francs d'investissements) pour l'exercice 2003 et à 5 millions de francs pour sa prolongation en 2004 (4 millions de francs de charges d'exploitation et 1 million de francs de dépenses d'investissements). La poursuite de ce projet doit encore faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration de SIG.

### *Environnement*

Toutes catégories de déchets confondues, le volume pris en considération est légèrement inférieur à celui retenu pour le budget 2003 (335 000 tonnes en 2004 contre 338 000 tonnes en 2003). Cette évolution traduit l'augmentation du tri des déchets à l'origine et elle devrait se confirmer à l'avenir. La taxe d'incinération étant inchangée, le total des produits recule donc de 2,2 millions de francs. Les charges d'exploitation augmentant de 2,3 millions (charges de personnel et frais généraux d'exploitation), le résultat net de l'exercice présente une perte de 1,7 million de francs contre un résultat de 2,8 millions prévu au budget 2003 et une perte de 0,3 million de francs pour l'exercice 2002. Il est à relever que l'exercice en cours devrait en fait se solder par un résultat négatif dépassant le million de francs. Le tonnage prévu au budget ne sera pas atteint en raison de l'effet cité plus haut et de la redéfinition des quantités dans les zones d'apport. Force est donc de constater que les efforts consentis pour améliorer l'efficacité de ce secteur (moins 2,5 postes) ne suffisent pas à compenser la baisse des produits et l'augmentation normale des charges d'exploitation (évolution des rémunérations et des frais d'entretien). Un plan stratégique est en cours de développement pour cette activité.

L'augmentation très sensible des dépenses d'investissement dans ce secteur (3,0 millions de francs en 2002, 7,0 millions de francs au budget 2003 et 13,0 millions de francs au budget 2004) met en évidence la nécessité de mettre à niveau l'outil de production. Ainsi le cash-flow de gestion de ce secteur passe de moins 2,9 millions de francs en 2002 à moins 13,5 millions de francs au budget 2004. Cette tendance devrait se confirmer au cours des prochains exercices.

### *Services*

Ce secteur regroupe les activités de services fournies par SIG à ses clients. Il ne correspond pas à une structure organisationnelle, ce qui explique que son budget se limite à des produits et à des coûts. Le budget de



ce secteur est construit sur les mêmes hypothèses que le budget 2003 sous réserve des activités de contrôle des installations à basse tension transférées à SECURELEC. La mise sur le marché de nouveaux produits devrait se poursuivre en 2004, après la présentation des offres SIG OPTIMA (audit énergétique) et de nouvelles prestations dans le domaine de la télésécurité en 2003.

### *Services de support*

D'une manière générale, le budget 2004 de ces services est construit sur des hypothèses proches de celles du budget 2003, ce qui en réalité traduit une augmentation d'efficacité, puisque le périmètre de l'entreprise a évolué avec l'intégration du STE. Il convient toutefois de signaler la consolidation du service commercial dont l'effectif passe à 60,5 postes (plus 4,3 par rapport au budget 2003). Ce service évolue progressivement vers l'interface client unique que SIG veut mettre en place.

### **Conclusion**

Au bénéfice de ces explications, il vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, d'approuver ce projet de loi.